

Echanges nationaux dans l'enseignement scolaire

Guide

pour les activités de mobilité suivantes :

- Stage d'observation et enseignement en Suisse
- Échanges de classes en Suisse
- Échanges individuels en Suisse
- Visite préparatoire et rencontre de réseaux en Suisse

Version d'août 2026

En cas de divergence entre les différentes versions linguistiques du guide, le texte en français fait foi.

L'équipe enseignement scolaire

enseignement.scolaire@movetia.ch

Table des matières

1	Introduction	2
2	Groupes cibles	2
3	Objectifs	2
4	Critères d'évaluation	3
5	Forfaits	5
6	Gestion du soutien financier	7
7	De la demande au rapport final	8

1 Introduction

Movetia est l'agence nationale qui encourage les échanges et la mobilité en Suisse. Créée en 2017 à l'initiative de plusieurs offices fédéraux et de la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP), elle est portée par la Fondation suisse pour la promotion des échanges et de la mobilité (FSAM).

Movetia soutient et finance des projets de mobilité et de coopération dans tous les domaines de la formation : enseignement scolaire, formation professionnelle, enseignement supérieur, formation des adultes et travail jeunesse. Sa vision : permettre à chaque jeune de vivre au moins une expérience de mobilité, courte ou longue, au cours de sa formation.

Dans le cadre de l'enseignement scolaire, les offres de soutien nationales visent à créer des ponts entre les différentes régions linguistiques de Suisse. Ces échanges et mobilités renforcent la cohésion nationale et favorisent l'apprentissage des langues nationales.

2 Groupes cibles

L'offre de soutien distingue les personnes qui participent à une mobilité (participant-e-s) des responsables du projets (coordination du projet) qui déposent la demande de financement auprès de Movetia.

L'offre de soutien des échanges nationaux dans l'enseignement scolaire s'adresse au personnel (enseignant-e-s, membres de la direction, personnel pédagogique, etc.) ainsi qu'aux élèves du primaire au secondaire II (écoles de maturité gymnasiale, écoles de cultures générales et école professionnelles). Les écoles peuvent être publiques ou privées et doivent avoir leur siège en Suisse, à l'exception des [écoles Suisses à l'étranger reconnues par la Confédération](#), qui peuvent également déposer une demande. Pour plus d'informations à ce sujet, veuillez consulter [cette page](#).

Les personnes suivantes peuvent déposer un projet :

- un-e enseignant-e ou un autre membre du personnel des écoles du primaire au secondaire II ;
- le personnel d'une institution de formation liée à l'enseignement scolaire (haute école pédagogique, office de l'enseignement obligatoire, agence spécialisée, etc.).

Les personnes privées (agissant en dehors d'un cadre scolaire) et les prestataires de services à but lucratif ne sont pas autorisés à déposer un projet.

3 Objectifs

Les échanges nationaux dans l'enseignement scolaire poursuivent plusieurs objectifs, qui peuvent être regroupés en quatre catégories principales.

Objectifs linguistiques

Les échanges visent à encourager l'ouverture à la langue de l'autre région linguistique et à renforcer la motivation et la confiance à la pratiquer.

Objectifs interculturels et civiques

Les échanges permettent de découvrir d'autres réalités culturelles et de contribuer à la cohésion nationale. En effet, les échanges permettent d'entrer en contact et de vivre des expériences positives avec des personnes de l'autre région linguistique, ce qui encourage l'ouverture à une autre culture.

Objectifs personnels et transversaux

Les échanges permettent de développer des compétences valorisables tout au long de la scolarité ou de la carrière. Ils permettent de développer l'autonomie, la capacité d'adaptation en sortant de l'environnement habituel, l'esprit d'équipe et les compétences sociales.

Objectifs institutionnels

Au-delà du développement individuel des participant-e-s, le programme encourage les institutions à construire des liens durables en initiant ou renforçant des partenariats entre les écoles des différentes régions linguistiques, afin de permettre à tous les membres de l'institution, c'est-à-dire le personnel (enseignant-e-s, membres de la direction, autre personnel pédagogique, etc.) ainsi que les élèves, à ouvrir la voie à de futurs projets d'échanges.

4 Critères d'évaluation

Movetia évalue la demande de soutien financier sur la base des critères décrits ci-après. Les projets qui ne correspondent pas à ces critères ne pourront pas bénéficier d'un soutien.

Ces critères d'éligibilité se basent sur les [standards de qualité](#) pour les projets de mobilité de Movetia. Ceux-ci définissent ce que le ou la responsable de projet doit prendre en compte dans la conception et la réalisation des projets de mobilité afin que les participant-e-s puissent vivre une expérience de mobilité positive.

Critères d'éligibilité

Activités de mobilité éligibles

Échange de classes :

Rencontre dans l'école partenaire ou accueil dans sa propre école : les élèves visitent l'école et la région de leurs partenaires. La classe ou le groupe qui accueille organise une visite de son environnement scolaire et local.

Rencontre en lieu tiers / camp commun : la classe ou le groupes d'élèves se retrouvent dans un lieu neutre (autre localité, centre de camp, etc.) pour passer une ou plusieurs journées ensemble.

Échange par demi-classes : chaque classe ou groupe d'élèves est divisée en deux sous-groupes. Dans un premier temps, le premier sous-groupe se rend dans l'école partenaire pendant que l'autre accueille. Ensuite, les rôles s'inversent.

Echange individuel :

Un ou plusieurs élèves fréquentent une école située dans une autre région linguistique de Suisse que celle de leur domicile légal.

Stage d'observation et enseignement :

Stage d'observation (Job shadowing) : le ou la participant-e observe le quotidien de l'école d'accueil (cours, pauses, organisation) et échange avec ses homologues.

Stage d'enseignement : le ou la participant-e prend en charge activement une ou plusieurs leçons ou activités pédagogiques au sein de l'institution d'accueil.

Visite préparatoire et rencontre de réseaux :

Planifier le projet : un-e ou plusieurs participant-e-s rencontrent des partenaires de projet potentiels, vérifient la faisabilité du projet et planifient

sa mise en œuvre. Ensemble, ils / elles définissent les objectifs et les méthodes ainsi que les étapes de travail.

Créer des partenariats : les participant-e-s se rencontrent afin de poursuivre l'objectif est de constituer une base pour de futurs projets d'échange.

Participant-e-s

Échange de classes :

L'activité s'adresse aux élèves des écoles primaire, secondaire I et secondaire II (écoles de maturité gymnasiale, écoles de cultures générales et écoles professionnelles).

Échange individuel :

L'activité s'adresse aux élèves des écoles primaire, secondaire I et secondaire II (écoles de maturité gymnasiale, écoles de cultures générales et écoles professionnelles).

Stage d'observation et enseignement :

L'activité s'adresse aux enseignant-e-s, directions d'école et autres membres du personnel scolaire du primaire, secondaire I et II (écoles de maturité gymnasiale, écoles de cultures générales et écoles professionnelles).

Visite préparatoire et rencontre de réseaux :

Toute personne avec une idée de projet concrète qui travaille dans le domaine de l'enseignement scolaire en Suisse.

Institutions impliquées

Le projet doit impliquer au minimum deux institutions situées dans des régions linguistiques différentes de Suisse. Les écoles de langue ne sont pas éligibles.

Durée des mobilités

Les mobilités se déroulent après le début et avant la fin de la durée du contrat. La durée autorisée dépend de l'activité de mobilité.

Échange de classes :

L'activité dure au minimum 1 jour. Les responsables de projet devraient s'assurer, dans la mesure du possible, d'organiser des rencontres d'au moins 4h d'affilées.

Échange individuel :

L'activité peut durer de 5 jours à une année scolaire. Il n'est pas possible d'effectuer deux années scolaires d'échange consécutives, sauf si elles ont lieu dans deux régions linguistiques différentes.

Stage d'observation et enseignement :

L'activité peut durer de 1 jour à 4 semaines.

Visite préparatoire et rencontre de réseaux :

L'activité dure au minimum 1 jour.

Destination des activités de mobilité

Les activités doivent avoir lieu en Suisse, ou dans une école suisse à l'étranger, reconnue par la confédération. Pour les échanges de classes, si la thématique du projet l'exige, certaines exceptions peuvent être accordées.

Langue de l'échange

Les activités proposées pendant les mobilités doivent se dérouler dans une ou plusieurs langues nationales.

Contenu du projet

Échange de classes :

L'activité doit aborder au moins un point en rapport avec les langues nationales ou les cultures suisses.

L'activité doit prévoir au moins une activité par jour de rencontre qui incite les élèves à entrer en contact avec leurs partenaires venant de l'autre région linguistique.

L'activité doit prévoir au moins une activité de préparation à la/les mobilité(s) et une activité de suivi après la/les mobilité(s).

Échange individuel :

L'activité doit permettre à l'élève de renforcer ses compétences linguistiques grâce à l'échange. L'institution d'origine a la responsabilité de préparer adéquatement l'élève avant son départ, tandis que l'institution d'accueil doit veiller à son intégration réussie au sein de l'école.

Stage d'observation et enseignement :

L'activité doit avoir comme objectif le développement des compétences professionnelles du personnel scolaire participant et/ou à l'échange de pratiques d'enseignement et d'institution scolaire ou de spécificités linguistiques et culturelles. Celle-ci doit prévoir au minimum :

- une préparation à la mobilité (définition des objectifs d'apprentissage) ;
- un programme favorisant l'échange actif avec les homologues de l'école d'accueil ;
- un suivi après la mobilité (p. ex. rapport, partage des acquis avec les collègues de l'école d'origine).

Visite préparatoire et rencontre de réseaux :

L'activité doit permettre aux participant-e-s des différentes écoles de se rencontrer pour planifier ou réfléchir sur le projet en cours dans l'une des écoles ou dans un autre lieu. Ces réunions de préparation et de suivi doivent garantir la qualité du projet d'échange ou consolider les expériences acquises.

Critères d'exclusion et de sélection des responsables de projets au niveau institutionnel

Movetia vérifie si l'institution candidate satisfait les exigences financières. Si elle présente un risque financier, elle ne pourra pas bénéficier d'un soutien financier.

De plus, ne sont pas éligibles les projets qui :

- favorisent des contenus racistes, xénophobes, antisémites ou la discrimination des minorités ;
- se répercutent négativement sur l'égalité des genres ;
- sont liés, par leur contenu ou leur organisation, à des organismes extrémistes ;
- appellent à la violence ou en font l'apologie ;
- sont de nature spirituelle ou dirigés par des sectes ou par des organismes à caractère sectaire.

5 Forfaits

Par le dépôt de demande de soutien financier, le ou la responsable de projet s'engage à utiliser au moins 80% du volume total du soutien financier accordé. Il est vivement conseillé d'établir un budget listant les coûts des activités de mobilité prévues afin de pouvoir adapter la demande de soutien au

plus près des besoins réels et de faire la demande uniquement une fois que le nombre exact de participant-e-s est connu.

Les catégories de forfaits suivantes peuvent être demandées pour les projets d'échanges approuvés.

Catégories de forfaits

- **Voyage** : contribue à couvrir les frais occasionnés par le trajet du lieu de résidence au lieu où l'activité est réalisée et le retour.
- **Séjour/activités** : contribue à couvrir les frais occasionnés sur place (p. ex. pour les repas, les entrées payantes, le matériel nécessaire à des activités, le défraiement de la famille d'accueil pour les échanges individuel d'élèves, etc).
- **Nuitée** : contribue à couvrir les dépenses engendrées par des nuitées payantes (hôtels, auberges de jeunesse, etc.)
- **Organisation** : contribue à couvrir les frais occasionnés par l'organisation du projet.
- **Besoins particuliers** : si des personnes en situation de handicap participent au projet, il est possible de faire valoir des frais supplémentaires (p. ex. pour le transport de personnes en fauteuil roulant) jusqu'à 12'000 CHF par projet. Le ou la responsable de projet annonce le budget estimé par le biais d'un formulaire spécifique. Le décompte final se fait sur la base des frais effectifs pour lesquels des justificatifs sont présentés. L'annonce de ces besoins spécifiques se fait en remplissant un document sur demande et peut être effectué à tout moment pendant la durée du contrat du projet concerné. Contactez-nous à cet effet à l'adresse enseignement.scolaire@movetia.ch.

Montant des forfaits

Type d'activités de mobilité	Montant des forfaits par catégorie
Échange de classes	Voyage : 15 CHF par jour de voyage et par élève ainsi que par enseignant-e-s ou accompagnant-e-s Nuitée : - 20 CHF par nuitée payante et par élève (en auberge de jeunesse, camping, etc., l'hébergement en famille ne peut pas être soutenu); - 100 CHF par nuitée par enseignant-e-s ou accompagnant-e-s (par ex. si les élèves sont logé-e-s dans des familles et les enseignant-e-s et accompagnant-e-s à l'hôtel). Activités : 10 CHF par jour de séjour et par élève ainsi que par enseignant-e-s ou accompagnant-e-s Organisation : 10 CHF par élève Besoins particuliers : Coûts effectifs, max 12'000 CHF par projet
Echange individuel	Voyage : 100 CHF par élève Séjour : 10 CHF par jour par élève Organisation : 150 CHF par élève Besoins particuliers : Coûts effectifs, max 12'000 CHF par projet
Stage d'observation et enseignement	Voyage : 100 CHF par personne et par séjour dans une école partenaire Nuitée : 100 CHF par personne et par nuit Séjour : 35 CHF par personne et par jour d'échange dans une école partenaire Organisation : 240 CHF par mobilité Besoins particuliers : Coûts effectifs, max 12'000 CHF par projet
Visite préparatoire et rencontre de réseaux	Voyage : 100 CHF par personne

Nuitée : 100 CHF par personne et par nuit
Séjour : 35 CHF par personne et par jour d'échange
Organisation : 240 CHF par personne
Besoins particuliers : Coûts effectifs, max 12'000 CHF par projet

6 Gestion du soutien financier

Le soutien financier peut être versé selon deux modèles différents. Le premier modèle implique que chaque institution qui participe au projet et qui prévoit des mobilités dépose une demande. Le second modèle implique qu'une seule institution coordonne les versements du soutien financier pour toutes les institutions participantes du projet.

Modèle 1 : chaque institution qui prévoit des mobilités envoie une demande de soutien

Le modèle 1 permet de s'assurer que chaque institution soit en charge de son propre budget.

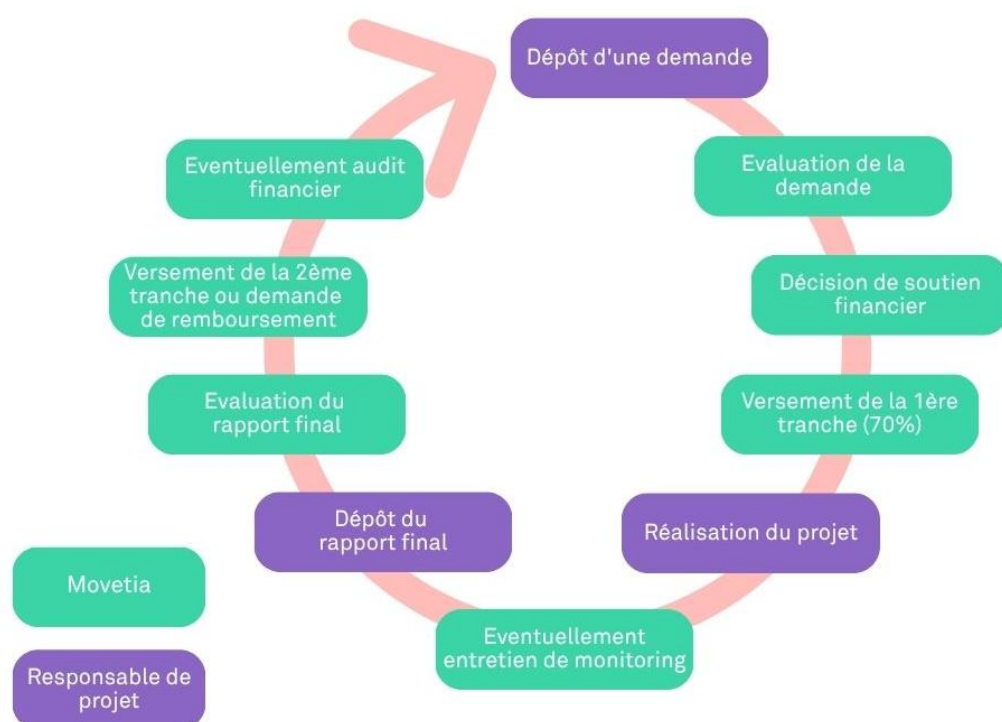
Ce modèle est souvent choisi dans le cadre de projets bilatéraux, impliquant la participation de deux écoles, classes, institutions ou cantons.

Modèle 2 : une institution coordonne les versements du soutien financier pour plusieurs institutions

Le modèle 2 permet à une seule institution (par exemple un service cantonal pour les échanges ou une association) de coordonner la gestion du soutien financier. Sous ce modèle, l'intégralité du soutien financier est versée sur un seul compte bancaire et l'institution ayant déposé la demande est responsable de la répartition des fonds entre les différentes institutions impliquées. C'est également elle qui établit le rapport final.

Ce modèle est souvent choisi dans le cas de projets multilatéraux, réunissant des participant-e-s de plus de deux écoles ou cantons.

7 De la demande au rapport final



Etapes	Chronologie	Documents nécessaires
Dépôt d'une demande	À tout moment, au minimum 1 jour avant le début de la première mobilité	
Movetia évalue la demande	Dans un délai de 30 jours après la réception de la demande	L'évaluation repose sur les critères d'évaluation (cf. chapitre 4)
Movetia communique la décision de soutien financier et établit le contrat dans le cas d'une décision positive	Dans un délai de 30 jours après la réception de la demande. La durée du projet, c'est-à-dire la durée du contrat, correspond à la période entre la date de la première mobilité et la date limite de soumission du rapport final	Documents livrés par Movetia : - Décision de soutien financier - Contrat - Conditions générales (CG)
Movetia verse la 1 ^{re} tranche (70%)	Movetia verse le montant dans un délai de 30 jours après envoi de la décision de soutien financier	
Réalisation du projet	Le projet est réalisé dans le respect des dates indiqués dans la demande	
Movetia envoi éventuellement l'invitation à un entretien de monitoring	Au cours du projet	Grille de questions pour l'entretien de monitoring qui permet de présenter le projet à Movetia et donner un retour sur l'avancement du projet

Dépôt du rapport final	Dans un délai de 60 jours après la fin de la dernière mobilité et uniquement après que la première tranche ait été versée.	
Movetia verse la 2 ^{me} tranche, en tout ou en partie, ou demande un remboursement	Dans un délai de 60 jours après l'évaluation du rapport final.	
Movetia envoie éventuellement l'invitation à un audit financier	Invitation envoyée avec le rapport final	Documents à fournir à Movetia : - Reçus et tickets afin de prouver la réalisation des mobilités Document fournis par Movetia : - Grille de questions pour l'entretien de l'audit financier

Changements dans le projet

Si des aspects importants du contrat changent, comme par exemple la durée du projet, l'adresse de l'institution responsable du projet ou la personne de contact, informez-en Movetia avant la fin du projet à l'adresse enseignement.scolaire@movetia.ch en nous indiquant le numéro de projet.

Annulation du projet

En cas d'événements imprévisibles (maladie, accident, décès, force majeure), des mobilités peuvent être interrompues ou annulées. Movetia doit en être informée rapidement. Si un projet entier est annulé, un rapport final doit être tout de même être envoyé, et une demande de remboursement pourra être émise par Movetia. Dans certains cas de force majeure, des frais déjà engagés peuvent être remboursés si aucune autre couverture n'est possible, sous réserve de justificatifs.